



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ORGANISATION DE LA FORMATION DES ÉTUDIANTS DU SECOND DEGRÉ EN
FORMATION A L'INSPÉ
ET DES LAURÉATS CONCOURS (CAS PRINCIPAUX) – 2024-2025**

Types de lauréats	Formation et type de stage à l'INSPÉ	Obligation de service en EPLE	Calendrier de formation	Lieux de stage	Accompagnement Évaluation
Lauréats des concours de la session 2024, déjà titulaires d'un M2 autre que MEEF, sans expérience significative d'enseignement ou dans les fonctions éducatives pour les CPE (y compris professeurs agrégés issus des concours externes) = PSTG	Stage à mi-temps et formation DIU à l'INSPÉ	Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (+3 h UNSS), Agrégés EPS : 7h à 8h (+3h UNSS), CPE : 50%, DOC : 18h.	PLC, PLP et CPE : Lundis, mardi et vendredis en établissement Mercredis et jeudis en formation à l'INSPÉ/UFR	Collège ou lycée	Co-tuteur = tuteur établissement et tuteur de l'INSPÉ. - 1 co-visit (tuteur établissement / tuteur de l'INSPÉ) pour les PLC et PLP et 2 co-visites pour les CPE - Mise en place possible d'une procédure d'accompagnement complémentaire avec une éventuelle 2 ^{ème} visite conjointe et 3 ^{ème} visite par un chargé de mission (en cas de difficultés très sérieuses rencontrées ; réponse au cas par cas). - Double validation : INSPÉ et MEN (Évaluation du stage et titularisation)

Types de lauréats	Formation et type de stage à l'INSPÉ	Obligation de service en EPLE	Calendrier de formation	Lieux de stage	Accompagnement Évaluation
Lauréats des concours de la session 2024, déjà titulaires d'un M2 MEEF ou titulaires d'un autre master ou dispensés de la détention d'un master avec expérience professionnelle significative d'enseignement ⁽¹⁾ = FSTG	Formation adaptée : suivi de modules de formation spécifiques, en fonction des besoins Stage à temps complet	Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	10 jours de formation minimum dans l'année. PLC et CPE : Lundis, mardis, jeudis et vendredis en établissement Mercredis en formation PLP : Lundis, Mardis, mercredi et vendredis en établissement Jeudis en formation	Collège ou lycée	Tuteur établissement Validation MEN dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires Visite conseil, suivie ou pas, d'une visite supplémentaire
Lauréats des concours de la session 2024, ex-titulaires d'un corps enseignant détachés dans un autre corps enseignant et liste d'aptitude = FSTG	Stage à temps complet	Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	10 jours de formation minimum dans l'année. PLC et CPE : Lundis, mardis, jeudis et vendredis en établissement Mercredis en formation PLP : Lundis, Mardis, mercredi et vendredis en établissement Jeudis en formation	Collège ou lycée	Sans objet
Lauréats des concours de la session 2024 n'exigeant pas la détention d'un master, sans expérience significative d'enseignement ⁽²⁾ , autres lauréats dispensés de la détention du M2 (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ainsi que les membres d'autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant = PSTG	Stage à mi-temps et formation DIU à l'INSPE	Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (+3 h UNSS), Agrégés EPS : 7h à 8h (+3h UNSS), CPE : 50%, DOC : 18h.	PLC, PLP et CPE : Lundis, mardi et vendredis en établissement Mercredis et jeudis en formation à l'INSPÉ/UFR	Collège ou lycée	Co-tutorat = tuteur établissement et tuteur de l'INSPÉ. - 1 co-visite (tuteur établissement / tuteur de l'INSPÉ) - Mise en place possible d'une procédure d'accompagnement complémentaire avec une éventuelle 2 ^{ème} visite conjointe et 3 ^{ème} visite par un chargé de mission (en cas de difficultés très sérieuses rencontrées ; réponse au cas par cas). - Double validation : INSPÉ et MEN (Évaluation du stage et titularisation)

(1) Sont considérés comme ayant une expérience professionnelle les lauréats qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, dans leur discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.

(2) Il s'agit des lauréats de certains concours technologiques et professionnels et les lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement

Types de lauréats	Formation et type de stage à l'INSPÉ	Obligation de service en EPLE	Calendrier de formation	Lieux de stage	Accompagnement Évaluation
Lauréats de sessions précédentes en situation de renouvellement de stage	<p>Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en fonction des besoins et, le cas échéant, obligation de validation du M2 MEEF pour les stagiaires en renouvellement qui n'auraient pas validé ce diplôme à l'issue de leur 1^{ère} année de stage.</p> <p>Même modalités de stage que l'année précédente</p>	<p>Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (+3 h UNSS), Agrégés EPS : 7h à 8h (+3h UNSS), CPE : 50%, DOC : 18h.</p>	<p>PLC, PLP et CPE : Lundis, mardi et vendredis en établissement Mercredis et jeudis en formation à l'INSPÉ/UFR</p>	<p>Collège ou lycée</p>	<p>Co-tutorat = tuteur établissement et tuteur de l'INSPÉ. - 1 co-visite (tuteur établissement / tuteur de l'INSPÉ) - Mise en place possible d'une procédure d'accompagnement complémentaire avec une éventuelle 2^{ème} visite conjointe et 3^{ème} visite par un chargé de mission (en cas de difficultés très sérieuses rencontrées ; réponse au cas par cas. - Double validation : INSPÉ et MEN (Évaluation du stage et titularisation)</p>
Lauréats de sessions précédentes en situation de prolongation de stage (interruption < à 3 ans)	<p>Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en fonction des besoins, et, le cas échéant, obligation de validation du M2 MEEF pour les stagiaires en prolongation qui n'auraient pas validé ce diplôme à l'issue de leur 1^{ère} année de stage.</p>	<p>Stage poursuivi pour la période restant à effectuer dans les mêmes conditions que l'année précédente, à temps complet ou incomplet en fonction du stagiaire concerné</p>	<p>PLC, PLP et CPE : Lundis, mardi et vendredis en établissement Mercredis et jeudis en formation à l'INSPÉ/UFR ou 5 à 8 jours de formation dans l'année.</p>	<p>Collège ou lycée</p>	<p>Co-tutorat = tuteur établissement et tuteur de l'INSPÉ. Double validation : INSPÉ (M2) et MEN (évaluation du stage et titularisation) – OU Tuteur établissement Validation MEN dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires</p>

Autres situations	Formation et type de stage à l'INSPE	Obligation de service en EPLE	Calendrier de formation	Lieux de stage	Accompagnement Évaluation
<p>Étudiants inscrits en M1 MEEF</p>	<p>- Stage d'observation et pratique accompagnée - Étudiants en binôme</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Semestre 1 Le vendredi 18 octobre 2024+ du lundi 4 au vendredi 15 novembre 2024 (2 semaines). Semestre 2 Du lundi 27 janvier au vendredi 21 février 2025 (4 semaines)</p>	<p>Collège ou lycée Changement de lieu de stage entre le S1 et le S2 et de type d'établissement (dans la mesure du possible)</p>	<p>Professeur ou CPE d'accueil. Selon les parcours : - 1 visite d'un formateur INSPE au semestre 2 en présence, dans la mesure du possible, du professeur ou CPE d'accueil. L'entretien s'effectue également, dans la mesure du possible, en présence du professeur ou CPE d'accueil. OU réalisation d'une capsule vidéo par le stagiaire permettant l'initiation à l'analyse de pratique avec le tuteur INSPE</p>
<p>Étudiants inscrits en M2 MEEF</p>	<p>Formation en alternance : M2 MEEF - Contractuels alternants en responsabilité ou - Stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) Étudiants en individuel</p>	<p>BMP de 6 heures Le temps de service (ou de stage pour les SOPA) correspond à un tiers temps soit 6 h par semaine (service annuel total de 216 h) sauf : EPS : 6 h par semaine + 3 h UNSS pendant un trimestre (service annuel total de 240 h) Documentation : 12 h par semaine dont 2 h consacrées aux relations avec l'extérieur. CPE : stage filé, les lundis et mardis à raison de 12h par semaine.</p>	<p>Contractuels alternants : Lundis et vendredis en établissement : PLC : Lundis et vendredis en établissement / Mardis, mercredis et jeudis en formation à l'INSPE/UFR CPE : Lundis et mardis en établissement / Mercredis, jeudis et vendredis en formation à l'INSPE/UFR Stage d'observation et de pratique accompagnée à partir du 09 septembre 2024 : PLC : Lundis et vendredis en établissement / Mardis, mercredis et jeudis en formation à l'INSPE/UFR CPE : Lundis et mardis en établissement / Mercredis, jeudis et vendredis en formation à l'INSPE/UFR</p>	<p>Collège ou lycée</p>	<p>Professeur ou CPE d'accueil Pour tous les stagiaires (alternance ou SOPA) : Co-tutorat = tuteur établissement et tuteur INSPE - bilan diagnostique des co-tuteurs - 2 co-visites + entretiens (tuteur établissement et tuteur INSPE) - mise en situation entre pairs Évaluation (entretien professionnel) par les co-tuteurs</p>

Autres situations	Formation et type de stage à l'INSPE	Obligation de service en EPLE	Calendrier de formation	Lieux de stage	Accompagnement Évaluation
AED en préprofessionnalisation	Formation en alternance : M1 MEEF	Mise en responsabilité sur des dispositifs internes à l'établissement (ex : RCD)	Semestre 1 Le vendredi 18 octobre 2024+ du lundi 4 au vendredi 15 novembre 2024 (2 semaines). Semestre 2 Du lundi 27 janvier au vendredi 21 février 2025 (4 semaines) (Possibilité de « moduler » ces périodes compte tenu du fait que ces étudiants de M1 sont à l'année dans leur établissement)	Collège ou lycée Collège ou lycée	Selon le parcours : 1 visite d'un formateur INSPE au semestre 2 en présence, dans la mesure du possible, du professeur ou CPE d'accueil. L'entretien s'effectue également, dans la mesure du possible, du professeur ou CPE d'accueil. OU Réalisation d'une capsule vidéo par le stagiaire permettant l'initiation à l'analyse de pratique avec le tuteur INSPE Co-tutorat = tuteur établissement et tuteur INSPE - bilan diagnostique des co-tuteurs - 2 co-visites + entretiens (tuteur établissement et tuteur INSPE) - mise en situation entre pairs Évaluation (entretien professionnel) par les co-tuteurs
	M2 MEEF	BMP de 6 heures (+ 2 h de préparation, aide aux devoirs)	Lundis et vendredis en établissement PLC : Lundis et vendredis en établissement / Mardis, mercredis et jeudis en formation à l'INSPE/UFR CPE : Lundis et mardis en établissement / Mercredis, jeudis et vendredis en formation à l'INSPE/UFR		

Indemnités annuelles de tutorat

TYPE DE TUTORAT	MONTANT DE L'INDEMNITE	SERVICE A CONTACTER
Tutorat d'un AED en préprofessionnalisation	600 euros	DPE 2 et DPE 3 – Gestionnaire de la discipline du tuteur
Indemnité de suivi d'un étudiant stagiaire M1 MEEF (SOPA : stage d'observation et de pratique accompagnée). Le montant de cette indemnité est fixé pour 1 étudiant. Si plusieurs tuteurs accompagnent l'étudiant (lieux de stages différents) l'indemnité est partagée entre les tuteurs.	150 euros	DOSEPP – Mme Katia PISCITELLI – dosepp1.public4@ac-dijon.fr
Indemnité de tutorat d'un enseignant stagiaire du 2 nd degré. Le montant de cette indemnité est fixé pour 1 stagiaire. Si plusieurs tuteurs accompagnent le stagiaire, l'indemnité est partagée entre les tuteurs.	1250 euros	DPE 2 - Mme Pivoine PERNOT - suivistagiaires@ac-dijon.fr
Indemnité de suivi d'un étudiant contractuel alternant, non admis au concours, inscrit en M2 MEEF. Le montant de cette indemnité est fixé pour 1 étudiant. Si plusieurs tuteurs accompagnent l'étudiant, l'indemnité est partagée entre les tuteurs.	600 euros	DPE 2 et DPE 3 – Gestionnaire de la discipline du tuteur
Indemnité de suivi d'un étudiant M2 MEEF (non admis et non contractuels). Le montant de cette indemnité est fixé pour 1 étudiant. Si plusieurs tuteurs accompagnent l'étudiant (lieux de stages différents) l'indemnité est partagée entre les tuteurs.	300 euros	DOSEPP – Mme Katia PISCITELLI – dosepp1.public4@ac-dijon.fr